

DECISION N° **2741** /D/MINSANTE/SG/UCS-FMP du **27 MAI 2023**

Portant nomination des Coordonnateurs Régionaux au Comité National de Lutte contre le Sida

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

- Vu** la constitution ;
Vu la loi n°92/007 du 14 Août 1992 portant code du travail au Cameroun ;
Vu le décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation Administrative du Cameroun ;
Vu le décret n° 2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique ;
Vu le décret n°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu la décision n° 1343/D/MINSANTE/CAB du 08 juin 2016 modifiant et complétant certaines dispositions de la Décision n°0121/MSP/CAB du 28 avril 2004, portant réorganisation et fonctionnement du Comité National de lutte contre le Sida ;
Vu la décision N° 1344/D/MINSANTE/CAB du 08 juin 2016, modifiant et complétant certaines dispositions de la décision n°0085/MSP/CAB du 23 novembre 2001, portant réorganisation des Comités Régionaux de Lutte contre le Sida ;
Vu la décision n°1347/D/MINSANTE/CAB du 08 juin 2016 modifiant et complétant les dispositions n°0335/MSP/CAB du 29 juillet 2020, portant réorganisation de la lutte contre la tuberculose au Cameroun ;
Vu la décision N° 1346/D/MINSANTE/CAB du 08 juin 2016, modifiant et complétant certaines dispositions de la décision n°341/MSP/CAB du 01^{er} août 2020 portant organisation et fonctionnement du Groupe Technique Central programme National de Lutte contre le paludisme ;
Vu la décision n°2340/D/MINSANTE/CAB/STBP du 20 octobre 2020 portant organisation et fonctionnement du dispositif des subventions du Fonds Mondial de lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme au ministère de la Santé Publique, Récipiendaire Principal et des autres partenaires de lutte contre les trois maladies ;

Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er} : Sont à compter de la date de signature de la présente Décision, Nommés aux postes ci-après :

GRUPE TECHNIQUE REGIONAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA DU NORD-OUEST

Coordonnateur : Monsieur BEREYNUY Jude CHOLONG, Médecin de Santé Publique, Matricule 760274-X, précédemment en service à la Direction des Ressources Humaines, poste vacant.

GRUPE TECHNIQUE REGIONAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA DU SUD - OUEST

Coordonnateur : Monsieur Fon Kandel Tebong, Médecin de Santé Publique, Matricule Y031790, précédemment en service à l'Hôpital de District de Muyuka, en remplacement de Monsieur MABONGO Daniel, mise en stage.

Article 2.- les intéressés auront droit aux avantages de toutes natures prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- la présente décision sera enregistrée, publiée puis communiquée partout où besoin sera en français et en anglais.

Ampliations :

- MINSANTE/CAB ;
- DRH/MINSANTE ;
- DRFP/MINSANTE ;
- UCS ;
- CNLS ;
- Intéressés ;
- Archives / Chronos



Dr. Manouba Malachie

910321M EDUONEM 10

10/1/70

10/1/70